



Commission Régionale Football Loisirs

Et Bariani

SAISON 2017/2018

PROCÈS-VERBAL N°31

Réunion du : mercredi 18 avril 2018

Président : M. MATHIEU.

Présents : MME. GOFFAUX - MM. GORIN - LE CAVIL – DELPLACE - THOMAS.

Excusés : MM.DUPOUY – DARDE - ELLIBINIAN (représentant CRA).

<p><u>FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES</u></p>

SAMEDI

Poule B :

20007851 – PLUG IT CLUB – ALORA OCDE DU 07/04/2018

FRANCILIENS

Poule A :

20007994 – EQUINOXE – CIGALES DU 09/04/2018

20007995 – LANCIERS – CHAMPS DE MARS CLER DU 09/04/2018

Poule B :

20008126 – COLLEGUERIE – LIONS DE MENILMONTANT DU 09/04/2018

Poule C :

20008258 – JEUX EN HERBE – LUXEMBOURG DU 09/04/2018

20008262 – ALFORTVILLE 1 – BONDY DU 09/04/2018

BARIANI

Poule A :

20010343 – ARTILLEURS – BAGATELLE OLYMPIQUE DU 09/04/2018

20010345 – ESSEC – ANCIENS ESCP DU 09/04/2018

Poule B :

20010434 – LOTO NEUILLY BOULOGNE – ETUDIANTS DYNAMIQUES DU 12/04/2018

SUPPORTERS :

20010640 – SUPP SAINT ETIENNE – SUPP LIVERPOOL DU 09/04/2018

20010643 – SUPP BORDEAUX – SUPP MONTPELLIER DU 09/04/2018

COUPES**Samedi Matin****Poule B****N° 20007888 – OCCAZ FC / FCCM du 17/03/18.**

La Commission confirme le score acquis sur le terrain à savoir OCCAZ (1 – 0) FCCM

Franciliens**Poule A****N° 20007964 – LES CIGALES / ALFORTVILLE 2 du 05/02/18.**La Commission décide de fixer cette rencontre le 30/04/18.**N° 20007965 – CAFES AVEYRONNAIS / IGN du 05/02/18.**

La Commission reporte cette rencontre à une date ultérieure.

Poule B**N° 20358063 – KRO AS / PARISII FC du 23/04/18.**

La Commission, après avoir pris connaissance du courrier de KRO AS, accepte d'inverser la rencontre qui se déroulera sur le terrain de PARISII FC, stade Suzanne Lenglen N° 2
2 rue Louis Armand 75015 Paris. Coup d'envoi 19h00.

La Commission demande aux équipes jouant en coupe le 23/04/18 de transmettre rapidement le résultat de leur match afin d'effectuer le tirage le plus tôt possible.

CHAMPIONNAT**Samedi Matin****Poule A****N° 20007508 – VEMARS ST WITZ FC / TREMBLAY FC du 14/04/18.**

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier (feuille de match, rapport de l'arbitre), la Commission décide :

Match perdu par forfait à TREMBLAY FC (0 but / 0 point) pour en attribuer le gain à VEMARS ST WITZ FC (5 buts / 4 points).

N° 20007511 – ENORME FC / CANAL+ AS du 14/04/18.

Après avoir pris connaissance de la pièce versée au dossier (feuille de match, rapport de l'arbitre), la Commission décide :

Match perdu par forfait à ENORME FC (0 but / 0 point) pour en attribuer le gain à CANAL+ AS (5 buts / 4 points).

N° 20007509 – SPORT FOOT / BRAZIL DIAMONDS du 14/04/18.

Après avoir pris connaissance de la pièce versée au dossier (courrier de SPORT FOOT), la Commission décide :

Match perdu par forfait à SPORT FOOT (0 but / 0 point) pour en attribuer le gain à BRAZIL DIAMONDS (5 buts / 4 points).

Poule B**N° 20007820 – CORMEILLES AC / PLUG IT CLUB du 20/01/18 reporté le 21/04/18.**

La Commission confirme que cette rencontre se déroulera au stade Gaston Frémont N°3, route stratégique (CD122), à CORMEILLES-EN-PARISIS (95240), coup d'envoi à 10h00.

N° 20007877 – ALORA OCDE / FCCM du 02/06/18.

Reprise du dossier,

La Commission prend note du courrier d'ALORA OCDE et accepte d'avancer cette rencontre le 21/04/18 en accord avec les deux équipes. Cette rencontre se déroulera au stade de la Plaine à PARIS (75015), coup d'envoi à 11h00.

<u>Franciliens</u>

Poule B**N° 20008107 – ASAC FOOTBALL / GARENNE COLOMBES du 12/02/18 reporté le 16/04/18.**

Après avoir pris connaissance de la pièce versée au dossier (courrier de GARENNE COLOMBES), la Commission décide :

Match perdu par forfait à GARENNE COLOMBES (0 but / 0 point) pour en attribuer le gain à ASAC FOOTBALL (5 buts / 4 points).

<u>Bariani</u>

Poule A

La Commission prend note du courrier d'ESSEC F.COLLEGUES mais n'est pas en mesure d'apporter une réponse actuellement en raison des impératifs du calendrier. S'il devait y avoir des Play-off, ils ne pourraient en aucun avoir lieu avant le 11/06/18.

Poule B**N° 20010438 – TROPICAL AC / CAFE AVEYRONNAIS PARIS 2 du 09/04/18.**

Après avoir pris connaissance de la pièce versée au dossier (feuille de match), la Commission décide :

Match perdu par forfait à TROPICAL AC (0 but / 0 point) pour en attribuer le gain à CAFE AVEYRONNAIS PARIS 2 (5 buts / 4 points).

N° 20010446 – LOTO NEUILLY BOULOGNE / CAFE AVEYRONNAIS PARIS 2 du 07/06/18

La Commission prend note du courrier de LOTO NEUILLY BOULOGNE et accepte d'avancer cette rencontre le 28/05/18 au stade tour à parachute à PARIS (75013), coup d'envoi à 20h30.

Poule C**N° 20010507 – BLUE STARS / APSAP VILLE DE PARIS du 12/02/18 reporté le 16/04/18.**

Après avoir pris connaissance de la pièce versée au dossier (courrier de BLUE STARS), la Commission décide :

Match perdu par forfait à BLUE STARS (0 but / 0 point) pour en attribuer le gain à APSAP VILLE DE PARIS (5 buts / 4 points).

Supporters

N° 20010624 – SUPP. 75 NANTES / SUPP. ST ETIENNE du 12/02/18 reporté le 16/04/18.

Après avoir pris connaissance de la pièce versée au dossier (feuille de match), la Commission décide :

Match perdu par forfait à SUPP.ST ETIENNE (0 but / 0 point) pour en attribuer le gain à SUPP.75 NANTES (5 buts / 4 points).

N° 20010621 – SUPP. MONTPELLIER / SUPP. OL. LYONNAIS du 12/02/18 reporté le 16/04/18.

Après avoir pris connaissance de la pièce versée au dossier (courrier de SUPP.OLYMPIQUE LYONNAIS), la Commission décide :

Match perdu par forfait à SUPP.OLYMPIQUE LYONNAIS (0 but / 0 point) pour en attribuer le gain à SUPP.MONTPELLIER (5 buts / 4 points).

N° 20010627 – SUPP. OL. LYON / SUPP MONACO du 05/03/18.

La Commission décide de fixer cette rencontre le 28/05/18.

Prochaine réunion : mercredi 25 avril 2018.